



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3969**

commune (s) : Oullins - Rillieux la Pape

objet : Acquisition de tènements situés en zone de captage d'eau et appartenant à la société Veolia

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 11 mars 2013****Décision n° B-2013-3969**

commune (s) : Oullins - Rillieux la Pape

objet : **Acquisition de tènements situés en zone de captage d'eau et appartenant à la société Veolia**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières de fin de contrat d'affermage à opérer auprès des sociétés exploitantes du réseau d'eau appartenant à la Communauté urbaine de Lyon, il s'avère nécessaire que la Communauté urbaine acquière plusieurs tènements comprenant des ouvrages d'eau et situés en zone de captage sur les Communes d'Oullins et de Rillieux la Pape.

Il s'agit des biens suivants :

- un tènement cadastré AR 343 d'une superficie de 220 mètres carrés situé chemin de Montmein à Oullins sur lequel est édifié un réservoir,

- les tènements cadastrés AB 29, AB 427 et AB 430 d'une superficie respective de 2 544 mètres carrés, 2 312 mètres carrés et 124 mètres carrés situés lieu-dit Les Bottes à Rillieux la Pape sur lesquels sont édifiés un réservoir et des stations d'eau.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces tènements se ferait à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, du tènement cadastré AR 343 situé chemin de Montmein à Oullins et des tènements cadastrés AB 29, AB 427 et AB 430 situés lieu-dit Les Bottes à Rillieux la Pape, appartenant à la société Veolia, dans le cadre des régularisations foncières de fin de contrat d'affermage à opérer auprès des sociétés exploitantes du réseau d'eau.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale sera prélevée sur l'autorisation de programme P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O2192.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau - exercice 2013 - compte 6227, pour un montant de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.**